Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_119-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_119

OBJET :

COMMISSION 4

NUMERIQUE

Adhésion au Syndicat mixte La Fibre 59 62 pour la mise en place de l'espace Numérique de travail

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_119-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_119

COMMISSION 4

NUMERIQUE

Adhésion au Syndicat mixte La Fibre 59 62 pour la mise en place de l'espace Numérique de travail

Le Conseil communautaire,

Actuellement, la CCPC a défini au titre de ses compétences supplémentaires : « ***Développement des usages numériques : élaboration et mise en oeuvre du SDUS***. »

Le chapitre 8.3 de la feuille numérique prévoit que la CCPC a vocation à :

Accompagner les citoyens à devenir acteur de leur vie numérique : Mailler le territoire d'espaces publics numériques et développer les relais communaux (réseau d'acteurs locaux animateurs et facilitateurs), développer les parcours initi@tic (action 20 auprès de toutes les populations ; Accompagner les enseignants aux nouveaux usages pour faire des enfants des citoyens de demain (action 26).

A cet effet, il conviendrait que la CCPC adhère au Syndicat mixte La Fibre 59 62, coordonnateur du groupement de commande lancé à l'échelle régionale pour la mise en place d'un espace numérique de travail dans les écoles.

Ainsi, en adhérant au syndicat mixte uniquement pour cette action, la CCPC pourrait bénéficier des tarifs du groupement de commande sur l'ENT.

Cela représente un coût de 1,58 € TTC/an/élève € par enfant et non pas 4 €, soit un budget total pour la CCPC de 16 000 € maximum.

Cette somme prévisionnelle maximale, correspond à l'ouverture du service, la maintenance et l'accompagnement du syndicat mixte à sa mise en place pour toutes les communes et écoles du territoire soit

- 10 000 écoliers du territoire et leurs parents (les comptes parents sont gratuits et automatiquement créés et rattachés à leurs enfants)
- Les comptes communaux sont également gratuits et permettent une communication avec les familles (allègement des coûts d'impression pour les communes, communication d'urgence) sans pour autant avoir accès à la partie pédagogique de l'outil

Et, après en avoir délibéré :
Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- *Adhérer au syndicat mixte pour la mise en place de l'espace numérique de travail dans les écoles*
- *Autoriser son Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande Syndicat mixte La fibre 59 62 pour la compétence Espace numérique de travail dans les écoles, ainsi que tout document afférant à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTE DE COMMUNES REVELE CAREMBAULT